



1 INTRODUCTION

Les activités du groupe VICAT s'appuient sur des milliers de fournisseurs, allant de grands groupes internationaux à des petites et moyennes entreprises locales.

La présente Politique Achats Responsables définit les orientations stratégiques et principes majeurs applicables dans le groupe VICAT dans la gestion de ses achats. Elle est portée par la Direction des Achats Groupe, qui en assure la revue régulière et le déploiement avec les responsables achats des entités du Groupe.

Les principes majeurs définis ci-dessous s'appliquent à tous types d'achats de produits et services, et quel que soit le département en charge des achats dans l'entité du Groupe.

2 POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES

Les achats de biens, de services et de matières représentent près de 80% des dépenses des entités du Groupe. Indispensable au respect des performances et des délais contractuels ainsi qu'à la confiance que le Groupe veut inspirer à ses Fournisseurs, la maîtrise des achats constitue l'un des facteurs clés de succès du Groupe.

Pour assurer cette maîtrise, la Politique Achats Responsables prend en compte 3 exigences majeures :

- l'équilibre entre la performance économique et la maîtrise des risques;
- la sécurisation et le management responsable d'un portefeuille de Fournisseurs fiables et pérennes ;
- l'intégration de critères environnementaux, sociaux, sociétaux, Compliance et éthiques dans la sélection et l'évaluation des Fournisseurs.

Pour répondre de façon opérationnelle à ces exigences, la Politique Achats Responsables est fondée sur 3 principes :

1. La garantie de compétitivité et d'efficacité par une gestion optimale du panel Fournisseurs :

- la construction par les département Achats du Groupe d'un panel de Fournisseurs répondant aux besoins stratégiques achats ;
- le développement des synergies et des échanges entre les entités du Groupe, notamment en matière de sourcing, a minima à des fins de partage, et dans le but de construire un panel de Fournisseurs stratégiques pour le Groupe ;
- la sécurisation de conditions d'achats auprès des fournisseurs communs et/ou la mise en place de contrats-cadres spécifiques.

2. La maîtrise des risques achats par une gestion professionnelle des contrats :

- la mise en place de contrats clairs et équilibrés, engageant notamment nos fournisseurs sur les aspects responsabilités environnementales, sociales, sociétales, Compliance ;
- le respect des informations confidentielles, du savoir-faire et de la propriété intellectuelle.

3. Les engagements réciproques avec nos fournisseurs pour le développement durable :

- le traitement éthique de nos Fournisseurs, dans le respect des principes d'Achats Responsables évoqués au paragraphe ci-dessous, ainsi que de la Charte Ethique, du Code de Conduite Fournisseur, et du Code de conduite anti-corrruption du Groupe (documents disponibles sur www.vicat.fr) ;
- la sensibilisation de nos Fournisseurs, au-delà des exigences de qualité, coût et délai, aux objectifs stratégiques du Groupe, en particulier sur les aspects environnementaux et climat (air, sols, biodiversité), la protection des ressources (eau), sécurité, Compliance, sociétal et éthique ;
- sur les aspects climatiques, l'incitation de nos fournisseurs à réduire leurs émissions de Gaz à Effet de Serre liées à la production et au transport des biens, matières et services achetés par Vicat (émissions Scope 3 amont du Groupe).

► Les principes majeurs d'achats font l'objet d'un document interne de référence (la « Directive Achats Groupe »), ils sont régulièrement évalués dans les entités du Groupe.

3 > ACHATS RESPONSABLES

La démarche Achats Responsables est au cœur des enjeux RSE du groupe VICAT. Face à ces enjeux significatifs, la Direction des Achats Groupe s'est fixé comme objectif de mettre en place une démarche RSE pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement des entités contrôlées par le Groupe, et a pour cela défini les grands objectifs RSE suivants pour les 3 prochaines années :

1. Décarboner les achats de produits et services avec nos principaux fournisseurs ;
2. Former l'ensemble des acheteurs du Groupe aux Achats Responsables ;
3. Améliorer les conditions de paiements vis-à-vis de ses fournisseurs ;
4. Privilégier la collaboration avec des fournisseurs contribuant à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, et les évaluer régulièrement sur ces principes ;
5. Promouvoir les collaborations avec les PME et fournisseurs locaux.

Par ailleurs, la Direction des Achats du groupe VICAT vise à créer et entretenir une relation équilibrée et durable avec l'ensemble de ses fournisseurs. A cette fin, l'ensemble des entités du Groupe s'engage notamment à appliquer les préceptes indiqués au paragraphe ci-dessous.

α > PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DU GROUPE VICAT

Le groupe VICAT a décidé d'adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies et de développer sa démarche d'Achats Responsables en collaboration avec ses fournisseurs. Par cette adhésion, nous souhaitons impliquer l'ensemble de nos parties prenantes et en priorité nos acheteurs et nos fournisseurs afin de développer des relations mutuellement bénéfiques et durables.

Nos équipes s'engagent notamment à :

- Sélectionner les fournisseurs de manière impartiale et à les traiter loyalement et équitablement (par exemple au cours d'un appel d'offres, fournir les mêmes informations aux différents soumissionnaires, demander les mêmes délais et évaluer les offres selon les mêmes critères de durabilité) ;
- Appliquer les principes de transparence et de traçabilité tout au long du processus achats ;
- Adapter leurs pratiques pour faciliter les appels d'offres aux petites et moyennes entreprises ;
- Respecter le caractère confidentiel des informations qui leur sont communiquées, ainsi que les droits de propriété intellectuelle ;
- Porter une attention particulière à la réduction des retards de paiement des fournisseurs ;
- Lutter contre toute forme de corruption active ou passive, et les potentiels conflits d'intérêt ;
- Partout où cela est possible, les fournisseurs dits « inclusifs » seront favorisés, notamment pour faciliter la collaboration avec les sociétés privilégiant l'emploi de personnes en situation de handicap.

Nous privilégions une démarche de concertation et d'accompagnement visant l'amélioration continue du processus achats et des relations fournisseurs. En cas de litige, le groupe VICAT vise à rechercher des solutions à l'amiable pour leur résolution. Chaque fois que possible, le partenariat gagnant-gagnant sera privilégié.

NB : La « [Charte Ethique - Groupe Vicat](#) » présente les valeurs portées par le Groupe. Elle s'inscrit dans la volonté du Groupe de mener ses affaires dans le respect de ses partenaires commerciaux, qu'ils soient fournisseurs, prestataires ou clients, de ses collaborateurs mais aussi des habitants du territoire où il est implanté. Elle s'applique à l'ensemble des acteurs du Groupe, en France et à l'étranger. Dans le cadre de cette démarche, elle prend tout son sens vis-à-vis des acheteurs en particulier.

b > PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DEMANDÉS À NOS FOURNISSEURS

► En 1^{er} lieu les Fournisseurs s'engagent à respecter les engagements du [Code de Conduite Fournisseurs](#) du groupe VICAT en signant ce dernier ; ce Code les engage notamment sur les pratiques suivantes :

Pratiques en matière de Droits de l'homme et du droit du travail :

Nos fournisseurs s'engagent à respecter les droits de l'homme. En ce sens, ils doivent veiller à l'application effective des droits fondamentaux des travailleurs dans le respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et des législations nationales sur les aspects droits humains et santé – sécurité des travailleurs.

Pratiques environnementales :

Nos fournisseurs respectent l'ensemble des lois et réglementations environnementales en vigueur et adoptent le principe de précaution dans l'approche des problèmes environnementaux.

Ils détectent, identifient et évaluent les risques environnementaux potentiels et prennent toutes les mesures appropriées pour les atténuer ou les éliminer.

Les fournisseurs minimisent leur impact sur l'environnement en particulier en priorisant les actions d'éco-conception, de prévention, réemploi, recyclage... Cette approche doit permettre de réduire leurs émissions de CO₂, leurs volumes de déchets, leurs consommations d'énergie et d'eau ainsi que leurs rejets, tout en préservant la biodiversité.

Ethique :

Nos fournisseurs proscrivent les pots de vin et la corruption, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, et restent vigilants à l'égard des programmes de sanctions internationales et embargos.



c >> DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT

Le groupe VICAT souhaite développer une démarche de partenariat et attend un engagement de ses fournisseurs dans le but d'une collaboration durable et profitable.

Dans le but d'identifier les axes de progrès, une démarche d'évaluation (type audit), de diagnostic et de conseil sera progressivement mise en œuvre. Pour le succès de cette démarche, nos fournisseurs pourront être amenés à recevoir nos équipes et/ou à être évalués par une plateforme d'évaluation RSE mandatée par le groupe VICAT.

Ces évaluations / diagnostics / conseils porteront notamment sur les objectifs et engagements indiqués ci-dessus, mais aussi par exemple sur les aspects santé & sécurité, conditions de travail, conception des produits, politique d'achats...

Nous souhaitons que la démarche d'amélioration continue soit comprise et mise en œuvre par nos fournisseurs : nos équipes seront à leur écoute pour soutenir leurs démarches RSE. Dans le cas contraire, nous nous réservons la possibilité de remettre en cause la collaboration.

Afin de mesurer l'efficacité et l'efficience de la présente Politique Achats Responsables, le groupe VICAT s'engage à élaborer un tableau de bord de suivi de sa démarche, en s'appuyant sur des indicateurs de performance.

